5.PROTEGER LES PAYSAGES AGRICOLES ET NATURELS / 6. GERER LES RESSOURCES

Constats et enjeux

• Deux unités paysagères définissent la commune

Directement liée à la géomorphologie et à la nature des sols, la couverture végétale présente deux natures :
- Les plateaux, marqués par une activité agricole prégnante qui organise et structure le paysage. Le paysage y est ouvert et légèrement valloné, marqué par un bocage encore présent et de rares boisements. Depuis les axes de communication les vues sont ouvertes et dégagées.
- Les Vallées ou Gorges et les ravins, très encaissées. Ces secteurs offrent des paysages fermés en raison des versants escarpés, impropres à l'agriculture mécanisée. Dans ces espaces la forêt domine, conservant un caractère plus sauvage.

• Milieux naturels : richesse exceptionnelle qui mérite d'être protégée

• Une entité paysagère identitaire et intercommunale : le Ségala
• Des points de vue identitaires le long des principaux axes de circulation (RN88, RD888, RD551) et autour de sites emblématiques (Calmont).
• 2 ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) :
- ZNIEFF «Rivière du Viaur» (type 1). Elle concerne 0,5% du territoire communal, soit 15,5ha.
- ZNIEFF«Vallée du Viaur et ses affluents» (type 2). Elle concerne 6% du territoire communal, soit 185,3ha.
• 1 site Natura 2000 («Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou»)
• 1 Trame verte et bleu à l'échelle communale.

Préserver le patrimoine naturel, paysager et environnemental, notamment le patrimoine identitaire et les points de vue.

• Hydrographie

• Le Ségala se caractérise par un réseau hydrographique conséquent en peigne qui dessine le relief.
• Calmont est bordé à l'est par le Viaur et à l'ouest par la Nauze qui sont les deux principaux ruisseaux du territoire communal.
• Le réseau hydrographique a un rôle structurant important pour le territoire communal. Des thalwegs façonnent le site en créant différents espaces. Ces derniers dessinent une armature essentielle et très lisible (relief, paysage, etc).

L'enjeu pour la commune est de préserver ce réseau hydrographique, et surtout préserver la ressource.

COMMUNE DE CALMONT
Carte des cours d'eau

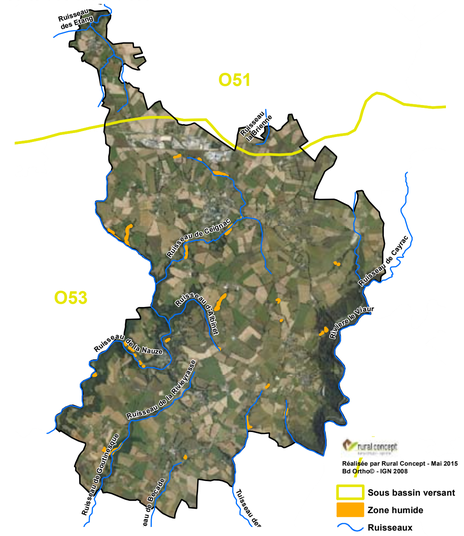

Ruisseau de la Nauze à Calmont

Petite cascade vers Bonnecombe

Retenue collinaire vers Albinet

TRAMES VERTES ET BLEUES SUR LE TERRITOIRE DE CALMONT

- Boisements
- Zone à vocation agricole, composée d'un bocage plus ou moins dense
- Zone Natura 2000
- ZNIEFF - Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
- Réseau hydrographique
- Ripisylve et risques d'inondation (source : trame informative de la DREAL)
- Zones humides,recensement non exhaustif (source : Syndicat Mixte du Viaur)

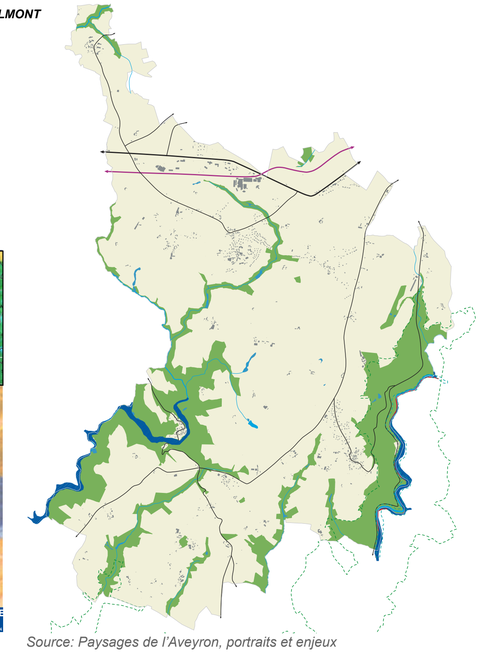

Source: Paysages de l'Aveyron, portraits et enjeux

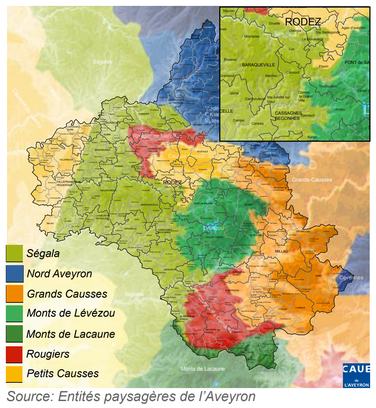

Source: Entités paysagères de l'Aveyron

Plateau agricole - Les Cans

Route bordée d'arbres alignés - Prévinquières

Vallée boisée - Bourg de Calmont

Vue lointaine depuis la RD551

Vue dégagée vers le Viaur à l'Est

Calmont depuis la Croix d'Estribes

MODÈLE PAYSAGER DU SÉGALA

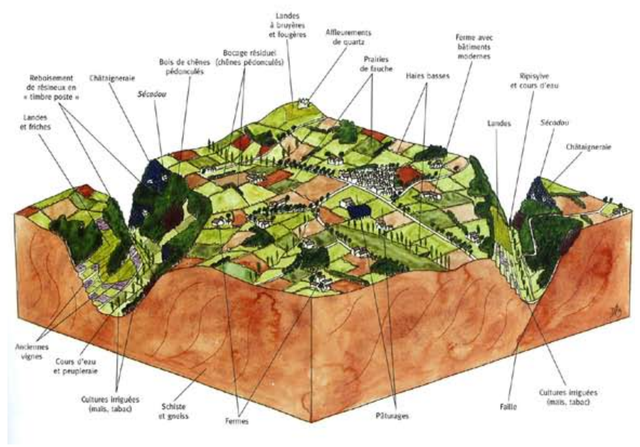

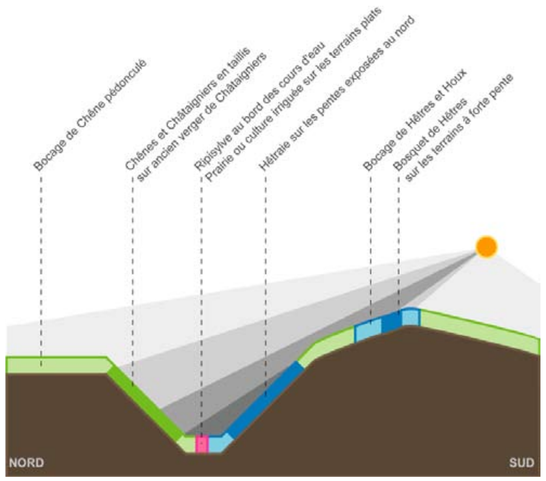

OBJECTIFS DU PADD

(cf. Détail des objectifs dans la notice du PADD ci-jointe)

5.1 Protéger et valoriser les entités emblématiques des paysages naturels
5.2 Protéger et valoriser la «trame verte de bleue» du territoire, composant les continuités écologiques et les grands ensembles
5.3 Poursuivre la politique de préservation des éléments d'écriture du paysage naturel et agricole

6.1 Préserver la qualité environnementale
6.2 L'espace agricole
6.3 L'eau
6.4 L'énergie